

Compte-rendu du CCE des 15 et 16 décembre 2015

Présent(e)s pour la CGT :

Abal-Kassim ALI COMBO (Mayotte 1ère), **Anne BERGER** (Pôle Sud-Est, Marseille), **Laurence CARPENTIER** (Pôle Nord-Est, Lille), **Philippe CORNET** (Pôle Nord-Est, Lille), **Fabrice CRAIG** (Guyane 1ère), **Chantal FREMY** (Pôle Sud-Ouest, Toulouse), **Jean-Hervé GUILCHER** (Pôle Nord-Ouest, Brest), **Annabelle IGIER** (Pôle Nord-Est, Reims), **Isabelle JOLY** (Pôle Sud-Est, Lyon), **Gaby LAURIER** (Martinique 1ère), **Katalina LUTUI** (Wallis et Futuna 1ère), **Fernando MALVERDE** (Pôle Nord-Ouest, Vanves), **François MARLIN** (Martinique 1ère), **William MAUNIER** (Pôle Nord-Est, Metz), **Pierre MOUCHEL** (Pôle Sud-Ouest, Bordeaux), **Jean-Hugues LEC-KAO** (Réunion 1ère), **Johny PAYET** (Réunion 1ère), **Aida PRATTE** (Pôle Sud-Est, Marseille), **Didier RICOU** (Polynésie 1ère), **Vincent RIVIERE** (Pôle Sud-Ouest, Poitiers), **Tuliano TALOMAFIA** (Wallis et Futuna 1ère).

Représentant syndical : **Marc CHAUVELOT**



1.	Situation générale.....	1
2.	Droit d'alerte.....	2
3.	Budget 2016.....	2
4.	Plan de charge et pacte de priorité sur le recours aux moyens internes.....	3
5.	Modification de l'organisation de la direction déléguée aux programmes et à la stratégie.....	3
6.	Évolution de la direction de la communication.....	3
7.	Point d'étape sur le PDV.....	4
8.	Plan de formation.....	4
9.	Présentation du projet d'entretien annuel d'évaluation.....	4
10.	Point sur la chaîne Info.....	5
11.	Point sur les grilles régionales et ultra marines.....	5
12.	Renouvellement du parc de caméscopes de reportage.....	6
13.	Évolution de la couverture santé.....	6
14.	Information sur le passage en HD MP4.....	6
15.	Information sur le projet OSCAR.....	7
16.	Information sur la refonte du calendrier de la paye.....	7
17.	Régime social des réalisateurs.....	7



I. Situation générale

Pour Delphine Ernotte, la situation financière de l'entreprise s'est notablement améliorée depuis septembre. La suppression de la dotation budgétaire et son remplacement par une ressource non soumise aux aléas du budget de l'Etat (la taxe sur les Télécoms) est une bonne chose. Elle salue d'autre part l'augmentation de 29 M€ de la ressource publique. Cela lui permet d'afficher un budget 2016 à l'équilibre, ce qui

n'était plus arrivé depuis la suppression de la publicité en 2009.

De même elle considère que l'accord signé avec les producteurs et qui remet en cause les décrets Tasca est déterminant. Il va permettre à FTV de détenir des droits sur les programmes qu'elle finance et de profiter de la monétisation de ses contenus. Le gouvernement devra consolider cet accord par de nouveaux décrets. FTV pourra à

l'avenir produire en interne un quart de ses obligations dans la création (fictions, documentaires, etc.), soit l'équivalent de 100 M€ sur 400 M€ d'investissement. MFP, la filiale de production de FTV, sera au cœur du dispositif avec 12,5% de la production en interne sur les 25% autorisés, et cela pourra être complété par de la co-production. *"Négocier avec les producteurs n'a pas été de la tarte"* dit-elle *"mais il était capital d'aboutir avant de négocier le COM"*.

La chaîne info est un projet stratégique. Elle va marquer une alliance très importante avec Radio France, France 24 et l'INA. Un prochain CCE, dès janvier, verra une présentation précise du projet : ses effectifs, son organisation et son coût. *"C'est un beau projet de développement."* dit-elle. *"Je*

veux qu'on sorte de cette logique qui consiste uniquement à faire des économies."

Delphine Ernotte a tenu une dizaine de réunions dans le cadre des Assises, à Paris, en Outremer et en région. Deux sujets prédominant : redonner plus de marges de manœuvre aux différentes entités et donner un sens commun, recréer du collectif sans pour autant abandonner son identité. *"Il y a plein d'idées. Ça change ma façon d'envisager le plan stratégique."* Elle a volontairement décalé le calendrier des Assises, car *"on ne peut pas tout faire en même temps."* La négociation du COM vient de commencer, le bouclage est prévu en mars 2016 pour une présentation au CCE d'avril.

2. Droit d'alerte

La direction a répondu à une partie des inquiétudes qui ont provoqué l'adoption du droit d'alerte. Une partie seulement. L'autre partie devra faire l'objet de réponses dans le cadre du débat sur les orientations stra-

tégiques de FTV qui n'a pas encore eu lieu. Les élus ont donc décidé à l'unanimité de suspendre la procédure d'alerte interne dans l'attente du CCE consacré au Contrat d'Objectifs et de Moyens.

3. Budget 2016

Le budget 2016 laisse apparaître une situation budgétaire moins alarmante que prévu. Au terme des débats parlementaires, les ressources publiques seraient abondées de 28,7 M€. L'équilibre budgétaire pour lequel la PDG s'est engagée serait obtenu grâce d'une part à une prévision (optimiste) d'augmentation d'une dizaine de millions d'euros de la recette publicitaire et d'autre part à un ensemble d'économies, en particulier sur les programmes nationaux, régionaux et ultra marins qui font courir un risque d'appauvrissement des grilles, donc des audiences.

La trajectoire des effectifs continue à décroître (-38 ETP) sans que soient clairement identifiés les besoins pour des développements stratégiques tels que la chaîne d'information et la transition numérique de l'ensemble de l'entreprise.

L'augmentation du chiffre d'affaires de la production devrait concrétiser enfin la revendication historique de permettre à FTV de bénéficier de recettes propres sur les programmes qu'elle produit et de privilégier le recours aux moyens internes.

Les élus ont regretté que le débat budgétaire au Parlement n'ait pas donné lieu à

une refonte en profondeur du modèle économique de FTV comportant notamment l'élargissement de l'assiette de la redevance, le retour de la publicité après 20H,

la montée en puissance de la monétisation des contenus en lien avec la détention des droits. L'avis des élus a été transmis aux membres du Conseil d'administration.

4. Plan de charge et pacte de priorité sur le recours aux moyens internes

Changement de discours de la direction sur cette question sensible. L'accord production va permettre à FTV de produire en interne le quart de ses programmes de stock (fiction, documentaire, animation, captation de spectacles vivants).

Les élus ont évidemment demandé que cette nouvelle donne permette à FTV d'augmenter le plan de charge de la filiale et du Siège afin de garantir les activités et

l'emploi. La direction n'exclut pas de se doter de moyens supplémentaires ponctuellement afin de répondre à la demande.

Les élus ont choisi le cabinet Secafi Alpha pour mener à bien une expertise sur la comparaison entre les coûts internes et externes. L'objectif est de disposer d'un diagnostic partagé en vue d'internaliser la fabrication des programmes de stock comme de flux.

5. Modification de l'organisation de la direction déléguée aux programmes et à la stratégie

Caroline Got souhaite créer une direction des nouveaux contenus et de l'innovation et rattacher la veille et la prospective programmes à sa direction. Elle veut élargir la mission du secrétariat général des programmes en y associant le développement culturel (Culturebox, les antennes, les relations avec les tutelles, la filière du spectacle vivant et de la musique), la diversité dans les contenus et programmes, les Mots de Minuit. Les missions d'harmonisation, de

coordination et de circulation des programmes seront mieux coordonnées. La direction des études traitera des thématiques transverses en plus des études par chaînes.

Pas de modification du lieu de travail ni d'outils nouveaux. Quelques réaménagements des locaux à venir. La nouvelle organisation sera mise en place après consultation des IRP.

6. Évolution de la direction de la communication

La direction de la communication regroupe la communication externe et marketing image, la communication interne, la RSE (qui abrite le comité diversité) et la Fondation (dont dépendent ses personnels).

Nilou Soyeux souhaite élargir les missions de sa direction mais elle n'a pas pour l'instant d'organisation cible. Elle veut d'abord faire partager son projet et définir avec les collaborateurs l'organisation la mieux adaptée. Elle se donne 2 mois pour aboutir.

Parmi les objectifs nouveaux, la mise en œuvre d'une politique des marques du groupe (les chaînes, mais aussi les applications internet), le développement des métiers de la communication, la professionnalisation de la filière communication (elle

compte 200 salariés), l'intégration de la communication interne et de la RSE.

Une direction de la marque serait créée, chargée de réfléchir à l'architecture des marques, l'articulation entre les offres numériques, les marques des chaînes et les visages de l'antenne.

7. Point d'étape sur le PDV

300 postes visés par le PDV ont été réalisés sur un objectif de 339,5. Ce chiffre pourrait évoluer à l'issue de la commission de suivi du 17 décembre.

208 départs en retraite ont été actés, 60 projets externes et 32 mobilités internes ou départs hors PDV.

136 salariés de "niveau 2" sont en attente d'un départ (103 départs en retraites, 33 pour un projet externe). 52 personnes ont choisi le dispositif de congé de reclassement comportant de la formation.

Les élus ont évoqué la situation des salariés du sous titrage info et de l'AITV qui n'ont toujours pas été reclassés ainsi que celle des salariés de "niveau 2" dont la frustration est évidente.

16 salariés ciblés par le PDV qui ont fait acte de mobilité, sont toujours en attente de poste. Quant à la quarantaine de postes qui n'ont pas pu être supprimés, ils vont conduire à une nouvelle organisation des services concernés.

8. Plan de formation

Vu les avis négatifs remis dans le plupart des établissements et compte tenu de la baisse des budgets formation pour 2016,

les élus ont rendu un avis négatif. Le président a rendu compte de la réunion qui s'est tenue le 7 décembre ([voir compte rendu](#)).

9. Présentation du projet d'entretien annuel d'évaluation

Epinglée lors de la navrante affaire des fiches, la direction revient à la charge avec un nouveau dispositif d'évaluation. Deux documents sont présentés : un support d'évaluation, un dictionnaire des compétences.

L'objectif serait de compléter l'entretien annuel par l'évaluation de la tenue du poste et des compétences requises. Que cela touche aux activités ou aux compétences,

la direction réitère son système de notation de 1 à 4. "En deçà des attentes", "partiellement conforme", "conforme", "au delà des attentes"...

Une grille infantilisante, culpabilisante et même dangereuse depuis qu'on a vu apparaître l'insuffisance professionnelle non fautive comme motif de licenciement à FTV...

Les élus de la CGT ont exprimé leurs plus vives réserves sur un dispositif qui laisse une place évidente à la subjectivité, à l'arbi-

traire et qui comporte de réels risques de discrimination.

10. Point sur la chaîne Info

Germain Dagognet préfère parler de "nouvelle offre d'info" plutôt que de chaîne info. Elle vise les jeunes générations qui ne regardent plus la télévision. Un objet "hybride" et une chaîne délinéarisée diffusée sur le web et si possible à terme sur la TNT, mais il reste « mobile first ». Réseaux sociaux, nouvelle narration, interactivité, transparence, décryptage, journalisme à 360°... L'enthousiaste Dagognet souhaite placer le "noyau nucléaire" de la chaîne info au cœur de la rédaction. Il invite les élus à regarder trois exemples tirés de CNN, AJ-Plus et Vox.

S'ensuit une séquence assez burlesque où la patronne tente (vainement) de secourir l'équipe projet mise en échec par un ordinateur récalcitrant. Le salut viendra d'un simple technicien, dont c'est le métier. Comme quoi...

Le président de la commission économique fait le compte rendu des travaux effectués lors de deux réunions et d'une visite dans les locaux de France 24 ([voir le compte rendu](#)).

Le projet associera les moyens du service public, Radio France, France 24, l'INA à ceux de FTV qui pilotera l'ensemble.

Si le projet intéresse la plupart des élus, ils soulignent que le numérique a été le plus souvent construit "hors sol" à FTV, en marge des chaînes. Ils souhaitent que cette erreur ne soit pas répétée, d'une part en y associant les régions et les Outremer, d'autre part en y associant l'ensemble des personnels, et pas seulement les journalistes.

La direction rétorque qu'elle ne veut pas se contenter de "remplir" la grille avec la matière des régions et outremer mais elle réfléchit à la façon de les exposer au mieux. Chaque jour, en fonction de l'actualité, on pourrait imaginer un fil rouge avec une antenne régionale ou une station Première en y associant leurs moyens.

Sur la question des organisations du travail, Mme Ernotte souhaite négocier un accord délimité et ajustable dans le temps. RDV dans l'espace métier de l'accord collectif. Elle estime par ailleurs que le niveau d'implication des équipes régionales et ultramarines pourrait monter en puissance dans un second temps, car l'urgence est de lancer cette plateforme en septembre.

Un CCE extraordinaire (top départ de la consultation) est programmé pour le 15 janvier 2016.

II. Point sur les grilles régionales et ultra marines

Suppression d'un case historique en région, celle du samedi après midi, au profit d'une case à haut risque, le dimanche à 12H50 face au JT de France 2 et de TF1. Lancement d'un magazine mensuel de réseau,

sur l'activité économique "positive" et sur la France qui gagne (sic), pour lequel la direction des réseaux choisit de recourir à une boîte privée (2P2L) au détriment des outils internes, pourtant sous-employés. Si on y

ajoute la mutualisation des Soir 3 sur le périmètre des grandes régions, le tableau est particulièrement sombre pour la dimension régionale de France 3. Les propos provocateurs d'Olivier Montels, directeur des antennes régionales, qui estime que le réseau n'a pas les compétences artistiques pour réaliser les plateaux, l'habillage et les

bandes annonces, entraînent une suspension de séance et l'adoption d'une résolution ([voir ici](#)) à l'unanimité des élus.

"Sachez que nous vous avons entendus" répond le DRH qui s'engage à traiter ce point lors du CCE extraordinaire du 15 janvier, en présence de la Présidente.

12. Renouvellement du parc de caméscopes de reportage

Sony s'est fait prier pour livrer les caméscopes, ce qui a obligé à revoir le planning. Des problèmes de viseurs et de capacité des batteries. Le paramétrage des caméscopes demande un apprentissage dont la direction est désormais consciente.

La qualité des images produites par les JRI du Siège serait dégradée. la direction invoque le paramétrage.

Le déploiement se poursuit. Sont concernés la Guyane, la Nouvelle Calédonie. Mayotte, Wallis et Futuna et la Guadeloupe seront les prochains sites. Puis un certain nombre de sites où le CHSCT a rendu un avis: Polynésie, La Réunion, Saint Pierre et Miquelon, Ile de France, Basse Normandie et Corse.

13. Évolution de la couverture santé

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, tous les salariés, CDI ou CDD devront bénéficier, dès leur 1^{er} jour de travail d'une couverture santé.

La loi prévoit que l'entreprise peut bénéficier d'une dérogation, moyennant le versement d'une compensation financière, ce que souhaite la direction car l'actuel contrat

Pastel conclu avec Audiens arrive à échéance à la fin de l'année et devra être renégocié.

Quoi qu'il en soit, les plafonds de remboursement devraient baisser. Une règle imposée par l'Etat pour lutter contre les dépassements d'honoraires, mais qui devrait avoir peu d'impact sur les remboursements optiques ou dentaires.

14. Information sur le passage en HD MP4

La bascule en MPEG4 se fera en avril 2016. Sont impactés la TNT et le satellite, donc l'ensemble des chaînes de FTV. Les Outre-mers sont en MPEG4 depuis le passage à la TNT en 2011 mais pas en HD... Aucune perspective de passage en HD pour l'instant.

Pour savoir si son téléviseur est compatible, il faut vérifier sur le canal d'Arte ou le canal 46 que l'on reçoit le signal HD. Sinon il faudra s'équiper d'un décodeur (à partir de 20€).

Cette bascule fait suite à l'obligation légale de libérer la bande des 700 MHz au profit des télécom (2,8 Milliards en jeu!).

Les équipements ne seront pas totalement prêts en région pour accueillir le MPEG4 en avril. Les signaux MPEG2 en SD seront convertis en MPEG4 mais devront être "upscalés" pendant quelques mois. Ce ne sera donc qu'une coquille HD qui intégrera le même signal qu'actuellement, jusqu'en mai voire octobre selon les régions, le temps que les « Splicer » soient changés (matériel final en régie avant envoi du signal HD à TDF). L'image ne devrait pas être trop dégradée selon la direction qui dit avoir fait des tests.

Le passage au MPEG4 ne change pas la zone d'arrosage des émetteurs. En revanche il est possible qu'il y ait des zones de brouillage supplémentaires parce que les chaînes seront un peu plus "tassées" sur les multiplex (on passe de 8 à 6 multiplex sur une bande plus courte). Le CSA évalue ce risque à 1% du territoire, dans les zones faiblement peuplées. A partir de 2017 la direction espère déployer l-média en HD. Les régions pourront ensuite fabriquer et diffuser en HD, entre 2017 et 2019, en fonction des renouvellements et mises à niveau des régies.

15. Information sur le projet OSCAR

L'application OSCAR dont le déploiement a commencé en octobre 2011, poursuit son développement. Cette fois il s'agit du lot "Antennes". Ses fonctionnalités permettront les échanges avec les nouvelles régies finales. Les métiers concernés sont ceux de la programmation, de la production, des régies finales et des moyens des antennes.

Le déploiement sur France 4, France 2, France 5 puis France 3 se fera sur deux ans (2016/2017).

Le réseau France 3 sera concerné par les prochains développements. Intégration des fonctionnalités régionales dans OSCAR national. Evolution pour accompagner le déploiement d'I. Média en région.

16. Information sur la refonte du calendrier de la paye

Le calendrier des payes va être entièrement revu. Jusqu'ici, il y avait chaque mois, 3 cycles de paye qui occupaient les services concernés, du 1^{er} au dernier jour du mois. Après avoir réalisé une étude, la direction souhaite réduire ces cycles à deux par mois, ce qui doit alléger un peu la pres-

sion des services de paye et permettra d'effectuer de meilleurs contrôles.

Le volume des payes ne sera pas modifié, ni les effectifs des services concernés. Le nouveau système sera lancé sur la paye de juin.

17. Régime social des réalisateurs

Depuis 2012, FTV était en conflit avec l'URSSAF sur les cotisations sociales ver-

sées sur les cachets des réalisateurs. Finalement, après un long conflit juridique,

France Télévisions a obtenu gain de cause sur la majeure partie des contrats de réalisateurs. Pour faire simple, dès lors qu'il y aura une notion « artistique » dans la prestation du réalisateur, FTV pourra continuer à appliquer des taux de cotisations réduits. Cela concerne 80% des contrats de réalisateurs (magazines, PAE, événements spor-

tifs, documentaires, émissions électorales, journaux qui bénéficient d'un dispositif scénique un peu élaboré, etc.). En revanche, pour les 20% restants, FTV se met en conformité avec la législation qui prévoit des cotisations plus élevées. De l'ordre de 13€ pour le salarié et 90€ pour l'entreprise pour un cachet de 1000 €.

Paris, le 18 décembre 2015

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FORMATION-EMPLOI DU 7 DECEMBRE 2015 PLAN DE FORMATION 2016

Présents : W. Maunier (Président), L. Carpentier (pôle N-E), C. Frémy (pôle S-O), N. Lemaire (pôle N-O), C. Luciathe (Guyane), J-C Martyr-Fale (Guadeloupe), S. H. Mze Mogne (Mayotte). T. Vaivaikava (Wallis), J. Solia (Nouvelle-Calédonie).

Pour la Direction : T. Cramerotti : Directrice de l'Université de la Formation de FTV, A. L. Scapin : chargée de formation, axe information numérique antenne et programmes.

A la demande des membres de la Commission, la Directrice de l'Université expose le calendrier, la structure et les grandes lignes du plan de formation 2016 (voir doc : *Synthèse du plan de formation 2016*).

- ✓ Juin-Juillet 2015 : recueil des besoins auprès du COMEX et CODIR élargi « Grandes Orientations ».
- ✓ Septembre-Octobre 2015 : Identification des actions de formation (public, volumétrie, calendrier de réalisation, budget) et des besoins individuels auprès des directions opérationnelles.
- ✓ Novembre 2015 : réunions d'arbitrage budgétaire, notification budgétaire pour chacune des directions, consolidation du plan, remise et envoi du Plan aux IRP le 3 pour présentation en CCE avant le 31 décembre.
- ✓ Janvier 2015 : Démarrage du Plan.

(Voir document « *Synthèse* » p. 4)

Les « grandes orientations stratégiques » sont des incontournables dans la construction du plan de formation. En particulier lorsqu'elles entraînent la mise en place de « projets structurants » impliquant la mise en place de nouveaux outils (caméscopes/i.media/PLANIF/OSCAR/...) et donc une mise à niveau des salarié(e)s impactés. Elles sont prises en charge pour l'essentiel par des « actions

transversales » qui relèvent du budget géré au sein du Service Formation (niveau Entreprise France Télévisions).

Mais le plan est aussi nourri par les remontées des besoins collectifs (par chaînes, domaines, périmètres) et individuels des salarié(e)s et donc par les entretiens individuels qui permettent d'élaborer le plan de formation des directions et de leur allouer les budgets correspondants aux actions qui seront arrêtées (niveaux Direction et Individu).

Au 30 septembre 2015, 63% des entretiens individuels avaient été réalisés et 12% sont encore en analyse, soit un taux global de réalisation de 75%. Un travail sur l'accessibilité de mon kiosque et du catalogue formation devra être fait.

Les membres de la Commission aimeraient connaître également le ratio entre les demandes initiales de niveau 1 et celles qui ont été retenues dans le plan (comme dans le plan du Pôle N-E où le ratio est de 100%). La direction va se renseigner pour voir si ces données consolidées sont disponibles.

Les membres de la Commission remarquent que depuis que la réalisation de ces entretiens annuels est un élément qui entre dans les objectifs liés à la part variable des cadres concernés, le taux de réalisation s'est nettement amélioré. Ils proposent d'en faire une condition *sine qua none* de l'attribution de ce complément salarial en vu d'améliorer encore ce taux pour viser les 100% de réalisation.

Cette remarque concerne également les nouveaux « entretiens professionnels » bisannuels introduits par la loi du 5 mars 2014, et destinés à envisager les perspectives d'évolution professionnelle du de la salarié(e) et les formations qui peuvent y contribuer ; et les « entretiens de seconde partie de carrière » dont le taux de réalisation (non communiqué dans les bilans) doit être aujourd'hui proche de 0. Et ce d'autant plus que les entretiens professionnels, qui devront être réalisés d'ici le 6 mars 2016, sont un des éléments retenus par la loi dont la non réalisation, constatée à six ans, entraînera des sanctions financières qui pénaliseront l'entreprise¹.

A propos du calendrier de ces entretiens (légaux et conventionnels) et de leurs contenus (transfert d'une partie du contenu, l'évolution

¹ * Rappel de la loi : Dans les entreprises d'au minimum 50 salarié(e)s, si le-la salarié(e) n'a pas bénéficié au cours des 6 dernières années des entretiens professionnels prévus et d'au moins 2 des 3 actions prévues (action de formation, certification ou VAE, progression), son Compte Personnel de Formation (CPF) est crédité à hauteur de : 100 heures s'il travaille à temps plein, 130 heures s'il travaille à temps partiel. (Article L 6315-1).

professionnelle, de « l'entretien formation » vers « l'entretien professionnel » tel qu'il est prévu par la loi) il serait peut-être nécessaire de les préciser et de les adapter, quand c'est possible, par accord collectif.

En ce qui concerne le budget global de la formation, le projet de plan soumis aux élu(e)s précise (p. 29 du document : « Projet de plan de formation 2016) :

« La Direction Financière n'ayant pas encore rendu son arbitrage définitif, le budget présenté ci-dessus est prévisionnel et pourra être réajusté lors de la notification budgétaire.

La dotation budgétaire pour 2016 et sa répartition sont donc prévisionnelles. Les enveloppes allouées aux différents périmètres (transversal, siège, France 3 et France Ô, Régions France 3, stations ultramarines, transversal métropolitain et ultramarin) pourront être revues en cours d'année en fonction du budget notifié par la Direction et du degré de réalisation des différents plans (transversal et directions). »

La Directrice de l'UFTV précise qu'il peut toujours y avoir des glissements budgétaires dans la réalisation du plan. Aucun projet ne tient au millimètre près. Le plan est toujours ajustable. Le « repli budgétaire », quant il a lieu, se fait plutôt sur le transverse. Les budgets alloués aux directions restent plus stables. Mais s'il y a eu des reports ces dernières années (notamment des formations liées aux grands projets stratégiques comme les caméscopes), il semble qu'il devrait y en avoir moins sur les projets de 2016.

Au-delà de ces explications, les membres de la Commission s'inquiètent d'une possible révision à la baisse du budget formation en fonction des turbulences et des aléas financiers que pourrait connaître l'entreprise courant 2016 (avec un « gel budgétaire » comme cela s'est déjà produit dans le passé).

La formation, en période de grandes mutations technologiques et d'évolution rapide des qualifications et des compétences, est un des atouts majeurs de notre entreprise pour faire face aux défis qui l'attendent.

Son budget devrait donc faire, *a minima* l'objet d'une sanctuarisation à coûts constants, ainsi que d'un plan pluriannuel de développement pour anticiper les besoins futurs de formation des salarié(e)s.

La Directrice de l'UFTV développe ensuite la structure du budget 2016 :

(Voir document : « Synthèse » p. 7).

Le budget « ressources » de 6 234 078 € se décompose en un « Droit de tirage AFDAS » de 787 376 € (70 000 € pour les « intermittents » et 717 376 € pour les « périodes de professionnalisation ») qui correspond à la contribution obligatoire versée à notre OPCA² ; et des fonds propres apportés par France Télévisions à hauteur de 5 446 702 € (hors frais fixes de l'UFTV).

Le budget « dépenses » est constitué lui des 787 376 € de contributions obligatoires versées à l'AFDAS (CPF / Professionnalisation / FPSP / CIF / CIF CDD / Intermittents) et des 6 209 078 € de dépenses de formation (hors frais fixes de l'UFTV).

Le document « Synthèse » p. 8 souligne l'impact que la réforme de la formation professionnelle (Loi du 5 mars 2014) aura encore en 2016 sur le budget de la formation : suppression du Plan de branche soit : 150 000 € et suppression du Bonus AFDAS de 360 000 € avec par ailleurs une augmentation de la contribution obligatoire au FPSPP³.

Il précise que le travail d'ingénierie financière et d'optimisation budgétaire sur les périodes de professionnalisation et les intermittents du spectacle, c'est-à-dire la mobilisation des fonds (droits de tirage), sera poursuivi avec l'aide des services de l'AFDAS.

Les membres de la Commission soutiennent la proposition de mieux mobiliser les fonds concernant les intermittents et de mettre en place des formations aux outils de l'entreprise qui soient ouvertes à ceux qui travaillent régulièrement pour nous, notamment en Outremer.

Ils soutiennent également la proposition d'optimiser notre contribution à l'AFDAS sur les périodes de professionnalisation, mais soulignent néanmoins les nouveaux critères liés à la mobilisation de ce fonds qui rendent en partie toute prévision budgétaire aléatoire.

² Organisme Paritaire Collecteur Agréé qui collecte les versements obligatoires de contribution à la formation professionnelle des entreprises.

³ Fond Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

La Directrice de l'UFTV aborde ensuite les grandes lignes du plan qui recoupent en partie celles du plan 2015 :

(Voir document « *synthèse* » p. 11)

6 axes de formation :

Axe 1 : De la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Axe 2 : Les managers au cœur de la transformation.

Axe 3 : Le numérique transforme nos activités/Nouveaux métiers et nouvelles organisations.

Axe 4 : Evaluer les compétences/Mesurer les écarts/Individualiser les parcours/Garantir un retour sur investissement.

Axe 5 : Innovation pédagogiques et transmissions des savoirs.

Axe 6 : De la bonne optimisation des ressources et des moyens.

Parmi lesquels 18 projets répartis en 3 familles :

- ✓ Outils/Projets structurants (i.fab HD/CDE/caméscopes/PLANIF/etc.)
- ✓ Politique de l'entreprise (Offre managériale/Diversité/Digital Learning/etc.)
- ✓ Evolution des métiers (Offre d'information numérique des rédactions nationales/Convergence numérique Outremer/MPEG 4/etc.)

A la question : **quand commence le processus de mise en place et d'achat des formations pour 2016 ?** La Directrice de l'UFTV répond qu'il est d'ores et déjà commencé. Le prévisionnel de planification pour janvier à mars est en cours de construction. Il a été proposé aux responsables de formation locaux.

Un effort, nécessaire dans le cadre de « *la bonne optimisation des ressources et des moyens* », doit être fait. C'est un axe à améliorer.

Les problèmes de « calage » entre les formations et la vie des antennes et stations (congés scolaires, grilles, etc.) sont en cours d'optimisation grâce à des réunions avec les responsables locaux de la formation tous les 15 jours. Cela devrait permettre aussi de résorber l'absentéisme des stagiaires et

donc d'améliorer la performance de l'UFTV, qui reste le principal pourvoyeur de formations pour les salarié(e)s de FTV (79,2% du nombre de stagiaires et 76% du nombre d'heures) loin devant le « top 6 » des autres principaux acteurs (K2 Formation ; CFPJ ; Ina ; ORSYS ; PYRAMID ; ESJ).

L'UFTV est « compétitive » grâce à son ingénierie pédagogique qu'elle maîtrise : du cahier des charges et de la négociation des appels d'offres au plus près, à la mise en place, au suivi des formations et à leur évaluation, elle est parfaitement adaptée. Et une partie des formations est dispensée par les FOR.

A propos de l'UFTV, les membres de la Commission considèrent qu'avoir une Université de la formation intégrée à FTV est là aussi un atout majeur en termes d'adéquation des contenus et de souplesse de réaction pour faire face aux enjeux de la formation professionnelle des salarié(e)s. Son activité doit donc être renforcée et développée. Une meilleure prise en compte des besoins en formation de nos filiales (FTP par exemple) va dans le bon sens.

Page 10 du document « Synthèse » :

Ventilation entre actions stratégiques, collectives et individuelles.

La Directrice de l'UFTV indique qu'en général, les actions individuelles sont les plus professionnalisantes (les actions collectives étant plus dans l'adaptation à l'outil).

Les membres de la Commission regrettent que n'ayant pas cette ventilation précise pour 2015, il leur est impossible d'évaluer les éventuelles modifications de ces ratios.

Concernant le Réseau France 3, les membres de la Commission se demandent pourquoi les formations régies ne sont pas prises par le central, comme pour celles d'i.media ?

La Directrice de l'UFTV avance une hypothèse (qu'elle va vérifier) : les régies pouvant être très différentes, il a fallu les gérer au plus près du terrain. Une régie est considérée alors comme un projet d'investissement, donc dépendant du budget local.

Les membres de la Commission font remarquer que si c'était le cas, l'harmonisation progressive des régies devrait permettre de revoir cette pratique.

Sur le Compte Personnel de Formation (CPF), les membres de la Commission estiment qu'il est nécessaire d'en rappeler les modalités aux salarié(e)s.

La Directrice de l'UFTV s'engage à étudier le moment et le meilleur moyen de le faire. Peut-être sous forme d'une conférence à l'UFTV avec une spécialiste de l'AFDAS et/ou un module vidéo en e-learning...

Page 55 du document « *Projet de plan de formation 2016* » :
Formations liées aux relations sociales

« *Suite aux élections professionnelles, des formations à destination des élus des différentes instances représentatives du personnel et des acteurs RH* ».

La Directrice de l'UFTV confirme que ce sont des formations ouvertes aux élu(e)s.

Alors pourquoi lorsque cela a été évoqué dans le Pôle S-O le DRH dit le contraire ?

Pages 10 et 11 du document « *Annexe Plan de formation 2016* » :

P. 10 : Libellé du stage : Tourner avec iPhone pour le Web pour un public de Journalistes Web.

P. 11 Libellé du stage : Formation à l'utilisation de l'appareil Panasonic GH4 pour le Web (photo, vidéo, montage) pour un public de journalistes Web.

Les membres de la Commission s'interrogent sur les intitulés et les publics de ces stages qui ne correspondent à aucune définition de fonctions ni de métiers actuellement reconnues à FTV. S'agit-il de nouveaux métiers et donc de nouvelles formations ? Qui les demande et qui les valide ?

La Directrice de l'UFTV répond qu'il est nécessaire, en termes de formation, d'assurer une veille et d'explorer différents outils. La validation et la mise en application ultérieure sur le terrain ne dépendent pas de son service.

Les membres de la commission exigent un cadre concernant d'éventuelles expérimentations pour éviter qu'elles ne se mettent en place de façon « sauvage » ou aberrante comme en Polynésie où des formations « tourner avec un iPhone » ont été dispensées alors que les journalistes sur place n'ont pas d'iPhone...

Page 55 du document « *Plan de formation 2016* » :

Les membres de la Commission veulent savoir si ces formations seront ouvertes aux élu(e)s en charge des activités sociales ou des cantines ?

La Directrice de l'UFTV répond que pour les élu(e)s il existe une formation sur les appels d'offres et une autre sur le budget non financier qui lui semble mieux adaptées.

Suite à l'examen du Plan de formation 2016 de France Télévisions, et des avis pour la plupart négatifs ou réservés émis au niveau local par les Commissions formations des CE qui déplorent, au-delà des explications données par leurs directions respectives, une diminution réelle de leurs budgets, la Commission Formation/Emploi du CCE préconise un vote négatif des élu(e)s.

Commission économique du CCE de France Télévisions

Projet de chaîne info

Réunions des 6 novembre et 3 décembre 2015

✓ *Présents pour la direction* : **Germain DAGOGNET**, directeur délégué à l'information en charge du projet de chaîne d'information et **Stéphane DUBUN**, adjoint au directeur délégué à l'information en charge du projet de chaîne d'information.

Egalement présents le 3 décembre : **Yves DUMOND**, directeur des opérations, **Cécile LEFEVRE**, directrice des ressources humaines du Siège et **Jean-Marc PHILBERT**, directeur général adjoint en charge de la fabrication et des technologies.

✓ *Présents pour la commission* : **Fernando MALVERDE**, **Pierre MOUCHEL** et **Jean-Hervé GUILCHER**.

Egalement présents le 3 décembre : **Serge CIMINO** et **Eric VIAL**.

✓ *Invités* : **Rafaèle BOURGIER** (France 3 Toutes Régions), **Jacques DENOYELLE** (SECAFI, expert) et **Véronique MARCHAND** (France 3 Nord-Pas-de-Calais).

La commission s'est réunie à deux reprises sur le projet de « chaîne info ». Les informations portées à ce compte-rendu résultent des échanges oraux avec la direction lors de ces deux réunions. La commission n'a pas travaillé à partir de documents.

Elle s'est déplacée le 3 décembre à France 24, un des partenaires du projet, dont les pratiques sont citées en exemple par la direction.

L'équipe projet

Germain DAGOGNET, directeur délégué à l'information de France Télévisions en charge du projet de chaîne d'information, son adjoint Stéphane DUBUN, Jean CHRETIEN.

Le pilotage technique a fait l'objet d'un recrutement externe : Louis-Cyril TREBUCHET, qui a travaillé pour France 24 et pour le nouveau site de Radio France.

Sont associés, la direction de l'information, Yannick LETRANCHANT pour le réseau régional ou encore Stéphane BIJOUX pour les outre-mers.

Le contexte général

Il s'agira plus d'une plateforme numérique que d'une chaîne à proprement parler. C'est un projet « mobile first », une « nouvelle offre », mais pas une chaîne info à proprement parler, car ça rappelle BFM ou LCI. Le canal sur la TNT n'est pas prioritaire.

La diffusion TNT n'était pas jusqu'ici prioritaire, mais à l'issue de sa réunion du 17 novembre, le « comité des partenaires » (FTV, France 24, Radio-France, etc.) a plaidé pour un canal. Cette inflexion fait suite, selon la direction, aux projections résultant du passage annoncé de LCI en gratuit sur la TNT.

Le constat général du projet, c'est que notre public vieillit, les jeunes se détournent des JT et n'y reviennent plus. Or, France Télévisions a une expertise, une richesse énorme. Il faut réussir à les en faire profiter, à les toucher. On cible les 15-45 ans.

Sur le calendrier, la direction affirme qu'on a une fenêtre qui ne se représentera pas. « C'est maintenant ou jamais. Si on ne lance pas cette plateforme en septembre 2016, ce sera « très compliqué » après, avec la campagne présidentielle et la possible alternance politique ».

Un groupe de travail s'est réuni depuis février 2015 autour de Stéphane Dubun et d'Hervé Brusini, dans le contexte du projet Thuillier d'Info 2015, pour balayer le champ des possibles, voir ce qui se fait ailleurs et réfléchir à cette nouvelle chaîne.

Un projet différent des chaînes d'info en continu que l'on connaît

Le projet FTV se pose en opposition aux chaînes d'info en continu (BFM, etc.) que les meneurs du projet qualifient de modèle dépassé et sur lesquelles ils sont très critiques (Germain Dagognet vient de TF1, il a travaillé à LCI) :

- « On veut éviter l'aspect Ken et Barbie derrière une table »
- « On ne veut pas de JT avec des présentateurs derrière une table, avec des consultants et spécialistes. On veut que ce soit moins cérémoniel, plus interactif. »
- « On ne veut pas être dans l'émotion et la sensation »
- « On ne veut pas concurrencer les autres sur le hard-news. En face ce sont des armées de gens sous-payés qui sortent de l'école et travaillent 15h par jour. Ce n'est pas le modèle de l'entreprise. C'est un modèle en voie de disparition. Il y a une lassitude du public. C'est ce qui est arrivé à CNN. »

Le projet veut « mettre le public au cœur de l'offre », par l'omniprésence des réseaux sociaux. La direction évoque notamment un système où l'internaute/télespectateur poserait des questions au journaliste qui est sur le terrain en train de faire son reportage. Elle y voit le stade ultime de classiques comme le Téléphone Sonne d'Inter ou le standard SVP des Dossiers de l'écran.

Il y a pour l'instant débat sur le nom, notamment avec Radio France, du fait de l'existence de l'appellation « France info ».

Les partenaires extérieurs à France Télévisions

Le projet se fera avec des partenaires, mais c'est FTV qui pilotera : « Le final cut sera ici ».

France Info est en train de construire un studio télé, qui devrait servir notamment à filmer ses rappels de titres qui seront diffusés sur la chaîne info ou à faire des débats politiques. France Info se dit prête à modifier sa grille pour que ce soit compatible avec la chaîne info.

France 24 fournira le signal de la nuit, entre minuit et 6h du matin. Les discussions sont en cours pour que France 24 mette un peu plus d'info « France » dans sa grille nocturne, mais ce sera vraiment à la marge car France 24 ne veut pas bouleverser sa grille.

L'INA dispose déjà de studios télé et d'un savoir faire dans la réalisation de produits audiovisuels. Elle devrait fournir des modules thématiques.

La discussion n'a pas encore eu lieu avec **Arte**, même si c'est prévu.

L'architecture de la plateforme

Il s'agirait d'inventer une nouvelle façon de raconter l'info ; un modèle hybride, avec de l'actualité et des explications, du flux et du thématique (modules).

La direction le voit comme « un projet qui peut être fédérateur » et qui « correspond probablement à une attente ».

Elle prend pour modèle ce qui se fait chez AJ+ (Al Jazeera) : 80 personnes à San Francisco qui fabriquent des vidéos sous-titrées (visionnables sans le son dans les transports par exemple), avec du texte, beaucoup d'infographie. Elle cite encore Fox News.

Au total, on parle de **3h de JT chaque jour et de 10h de modules thématiques**.

• Les modules

L'équipe projet en a listé 101. Formats variables jusqu'à 12 minutes. Ils seront faits en interne ou fournis par nos « partenaires » : France Info, France 24, l'INA, etc. Au total, il y a 31 « contributeurs » identifiés, dont les ¾ à France Télévisions.

Les discussions sont avancées avec la plupart des partenaires, sauf Arte. Mais c'est prévu.

Les modules devront répondre à une charte. Elle est en cours d'élaboration, sous la houlette d'Hervé Brusini. Cette charte a pour but d'homogénéiser la forme des modules fournis par les différents « ateliers » et surtout d'en « industrialiser » la fabrication.

Grande diversité sur les modules : cela va des rappels de titres de France Info à des sujets plus créatifs à destination des enfants.

France Info devrait essentiellement fournir ses rappels de titres filmés. Il s'agit de modules de 50 secondes qui ont l'avantage d'être compatibles avec l'usage du smartphone. On évoque aussi un « talk sport », a priori plutôt sans images pour des problèmes de droits. Réflexion également autour d'une interview politique avec questions des internautes. Elle serait réalisée dans le studio de France Info, avec un journaliste politique de France Télévisions en duplex.

L'INA devrait fournir des modules de décryptage de l'image, ce qu'elle fait déjà pour BFM... Il s'agirait de modules de 2 à 3 minutes, incarnés ou tout-images.

Pas d'info précise sur les modules que pourrait fournir France 24. C'est en discussion.

En interne, Malakoff et France 3 Toutes régions devraient être mis à contribution : reprise de « Rétrozap », « Rétrozap hebdo », du JT permanent des régions de France 3, du JT permanent de l'outremer.

• Le flux

1/ La journée (6h/minuit) sera pilotée par France Télévisions. Elle est découpée en 2 périodes : périodes chaudes (rouges), froides (vertes).

◆ **Tranches rouges** : 6/8h – 18/20h – 22h/minuit. Elles mettent l'accent sur le direct, avec un JT de 10 minutes à l'heure et à la demi-heure + les rappels des titres de France Info à h15, h23, h45, h53.

♦ **Tranches vertes** : un JT de 10 minutes à l'heure, réflexion sur un rappel des titres (présentateur debout) à la demi-heure + rappels des titres de France Info à h15, h23, h37, h45, h53.

On envisage des multiplexes avec les partenaires, à plusieurs moments de la journée, afin d'expliquer les choix d'info. Pour ce faire, des points de direct (caméra fixe permanente avec micro et oreillette reliés à la régie) seront installés au cœur des rédactions (par exemple à FTV Info, FTV Sports, à France Info, etc.)

Il reste encore pas mal de trous dans la grille.

2/ La nuit (minuit/6h), c'est France 24 qui prendra le relais.

Architecture technique

Il s'agira d'une évolution du site France TV Info qui devrait monter en puissance, pour ajouter les flux vidéo. Selon la direction technique, les infrastructures techniques (réseau, serveurs) le permettent.

Il y a une réflexion sur la pose d'une fibre entre la Maison de la Radio et la Maison de FTV, mais en interne, les tuyaux existants qui convergent soit à FTR, soit au PC info seraient suffisants.

Le flux sera paramétrable et personnalisable par l'utilisateur sur son smartphone, un peu sur le modèle de l'appli Zoom.

Structure et organisation de la plateforme info

- **Un studio.** Les pilotes du projet se sont battus pour qu'il soit situé « au centre de la rédaction », dans l'atrium de France 2 qui est déjà câblé, suite aux 10 ans de 13h. Il semble que cette option soit en passe de l'emporter sur celles qui prônaient une exportation à Varet ou à Valin, sous réserve de validation par la commission de sécurité.

L'hypothèse d'un regroupement de toutes les rédactions parisiennes (y compris FTVInfo) à Valin a semble-t-il été étudiée, mais le bâtiment ne serait pas assez grand et cela engendrerait trop de travaux d'infrastructures pour les studios.

- **Une régie légère.** Elle pourrait se situer juste au-dessus de l'atrium, derrière l'actuel bureau de production. Elle serait bâtie sur le modèle des régies de France 24 (4 personnes).

- **Une équipe dédiée** à Paris pour le flux en 7/7, 24/24.

- **Un atelier central** où convergent les modules avec une équipe dédiée plus légère : « il faut un chef de gare ».
- **Des ateliers** fabriquant des modules un peu partout, chez les partenaires, à FTR ou à Malakoff, mais pas en région.
- Possibilité de direct depuis **d'autres studios** (à FTR par exemple).

Les équipes

Elles fonctionnent en brigades : 3 brigades pour le flux (JT, direct).

- L'équipe dédiée flux

Un présentateur

Un rédacteur en chef

Un chef ou responsable d'édition. La direction utilise les deux termes. Il s'agit du chef d'orchestre de la tranche qui en assure la rédaction en chef, fait les conducteurs et les « habille ». Il n'y a pas de scripte.

Un assistant d'édition, qui habille les conducteurs, met les synthés, monte les off. La direction évoque la possible reconversion des assistants des services de France 2.

- L'équipe dédiée modules

Un rédacteur en chef coordinateur

Un chef d'éd ou un assistant d'émission (pas tranché)

Réflexion sur la nécessité d'un présentateur pour lancer les modules sur les tranches « rouges ».

- Autres moyens dédiés

Un coordinateur d'antenne (équivalent d'un chef de chaîne).

6 infographistes.

3 community managers (animation des réseaux sociaux).

- La régie

Il s'agit d'un équipement à construire, donc un investissement.

Régie « légère » : 3 ou 4 personnes, sur le modèle de France 24.

Un poste réalisation/trucage

Un poste « vision » pour les réglages caméras, la colorimétrie, l'image

Un poste son.

Régie de production et de diffusion sont confondues.

A France 24, il y a en régie un OPS, un « pilote » image et son assistant et un chef d'édition qui fait et gère les conducteurs. La gestion des caméras se fait

dans un local indépendant qui gère les caméras robotisées des 3 régies d'actu. Toute cette activité est sous-traitée à un prestataire extérieur, Ericsson.

- Le montage

2 salles de montage au Siège, pour monter les modules. Possibilité que les monteurs montent seuls des « no comment » dans le respect d'une charte et sous la responsabilité d'un rédacteur en chef.

Les journalistes montent eux-mêmes leurs sujets actu diffusés dans les JT de 10 minutes. Argument de la direction : il n'y a pas suffisamment de salles et de monteurs pour monter 20 minutes supplémentaires de JT par heure.

Il s'agit, là-encore, du modèle des chaînes info, dont France 24, où les « deskeurs » sont alignés devant des ordinateurs, casque sur les oreilles et micro devant la bouche. Sans bouger de leur siège, ils collectent les éléments d'info, les images, les montent, enregistrent leur commentaire et balancent le produit fini dans le workflow.

- Les moyens additionnels

La direction souhaite que des journalistes des rédactions nationales soient planifiés à la semaine sur cette plateforme info.

Elle réfléchit à un droit de tirage en JRI ou des JRI dédiés, style IV3.

Clairement, la participation des régions n'est pas prévue dans cette chaîne info, ce qui paraît inconcevable. Il s'agit d'une question de moyens : « quand on va dans les régions, on nous explique que c'est à flux tendu », se contente d'affirmer la direction. Les régions métropolitaines et ultramarines serviraient surtout à fournir des images.

L'équipe projet ne semble pas s'être intéressée de plus près aux problématiques régionales et ultra-marines.

Les implications sociales et financières du projet

A ce stade, l'équipe projet est assez peu disert sur les implications sociales du projet. Il repose pourtant sur une modification des pratiques et des métiers.

Selon la DRH du Siège, la direction travaille actuellement à une définition des métiers « circonscrite à la chaîne info ». L'Espace métiers sera sollicité pour faire des recommandations, avant une négociation spécifique à ce périmètre.

Les porteurs du projet sont également muets sur le chiffrage financier. Si l'on se réfère au projet de budget 2016, il prévoit une provision de 6 M€ pour le

lancement de la chaine info, hors investissements et sans préjuger du budget annuel de fonctionnement par la suite qui devra être négocié dans le COM.

Pas d'indication à ce stade sur le nombre d'ETP nécessaires, étant entendu que cela ne pourra pas se faire uniquement par redéploiements directs, selon le directeur général délégué à la gestion et aux moyens Fabrice Lacroix. Mais si embauches il y a, elles seront compensées par des économies sur d'autres moyens.

Le calendrier

C'est un calendrier très resserré, au pas de charge, afin que la plateforme soit opérationnelle à la rentrée de septembre.

Le processus d'info/consult est repoussé à janvier. Un CCE extraordinaire est prévu à la mi-janvier. Le CE du Siège sera info/consulté en parallèle.

Avec le délai préfix, la consultation devrait donc se terminer à la mi-avril.

Les appels d'offres et les appels à candidatures seront lancés à l'issue du délai préfix. Le délai pour postuler devrait être réduit (seulement 15 jours), les recrutements auront lieu au mois d'avril et les formations essentiellement en mai et pas au-delà du 15 juin.

La direction laisse entendre que si elle n'est pas en mesure de former des candidats en interne dans ce laps de temps, elle ira recruter à l'extérieur.

De juin à août : antenne à blanc.

Pour la commission,
Jean-Hervé GUILCHER

Résolution sur les programmes régionaux

La présentation des grilles régionales par la direction du réseau suscite la très vive inquiétude des élus. Elle se focalise sur la seule information et ses rares décrochages exceptionnels au détriment des programmes.

De plus, les pas supplémentaires dans la mutualisation des éditions d'information sur le périmètre des régions issues de la réforme territoriale (Soir 3, sujets grandes régions) marquent un recul de la proximité et ne visent que des économies potentielles sur l'activité des équipes.

Côté programmes, la suppression des cases du samedi, ne s'accompagne pas de l'attribution aux régions de vrais créneaux bien exposés et susceptibles de toucher un large public.

En ce qui concerne le nouveau magazine économique du réseau, les élus du CCE estiment injustifiable le recours à un prestataire extérieur pour le tournage des plateaux, l'habillage et la finalisation du PAD. La direction des antennes régionales ose prétendre qu'il n'y aurait pas les compétences en interne, alors que le tournage de plateaux par les équipes légères est au cœur même des activités de programmes en région.

Ce choix est d'autant plus condamnable que l'activité équipes légères de la filière de production est en recul et que les OPV des antennes sont menacés par la sous-activité. Ce choix est aberrant, en contradiction flagrante avec les intentions affichées par tous sur le recours prioritaire aux moyens internes, dans le cadre des discussions sur le pacte de priorité.

Les élus demandent à la direction de revoir sa copie. En l'absence de réponses satisfaisantes, ils renvoient aux organisations syndicales le soin de décider des suites à donner.

Adopté à l'unanimité
CFDT, CGT, FO, SNJ et CGC s'associent.

Paris, le 16 décembre 2015